

POLITIQUE

Participation citoyenne



Direction de la stratégie,
des communications et du rayonnement
Ville de Bécancour

Adoptée le 1^{er} octobre 2025, par la résolution numéro 25-533

À noter que la présente Politique ne s'applique pas aux mécanismes de participation encadrés par la loi, tels que les consultations publiques obligatoires prévues dans le cadre d'un processus d'adoption de règlement, les demandes de tenue de registre, les procédures référendaires ou les audiences publiques menées par des instances provinciales.

Bécancour

Table des matières

OBJET DE LA POLITIQUE	1
<i>Mise en contexte</i>	1
<i>Objectifs</i>	1
<i>Principes directeurs</i>	2
PORTÉE DE LA POLITIQUE	3
<i>Distinction avec les processus législatifs et réglementaires</i>	3
MOYENS DE CONSULTATION ET DE COMMUNICATION	3
<i>Méthodes de participation</i>	3
<i>Outils de communication</i>	4
ACTIONS ET ENGAGEMENTS	5
RESPONSABILITÉS	6
MODALITÉS ET MISE EN ŒUVRE	7
COMMUNICATION ET RÉVISION DE LA POLITIQUE	7
ENTRÉE EN VIGUEUR	7
ANNEXE 1	9
<i>Outil d'aide à la décision en matière de participation citoyenne</i>	9
ANNEXE 2	10
<i>Actions pour favoriser l'accessibilité des communications et des activités de participation</i>	10

OBJET DE LA POLITIQUE

MISE EN CONTEXTE

La Ville de Bécancour est convaincue que la vitalité démocratique et la qualité de vie de sa communauté reposent sur un dialogue constant et constructif entre les citoyennes et les citoyens et l'administration municipale. Ainsi, en se dotant d'une *Politique de participation citoyenne*, la Ville affirme sa volonté de placer la population au cœur de ses processus décisionnels.

À Bécancour, comme ailleurs au Québec, la complexité croissante des enjeux municipaux et l'évolution des attentes de la communauté exigent une gouvernance plus ouverte, inclusive et transparente. La participation publique devient ainsi un levier incontournable pour renforcer le lien de confiance entre la population et l'équipe administrative.

Dans un contexte où les défis sont de plus en plus grands et complexes, il devient essentiel pour la Ville de Bécancour que les décisions soient éclairées par la diversité des expériences, des idées et des aspirations de celles et ceux qui vivent, travaillent et s'investissent sur le territoire. En résumé : la notion de participation citoyenne est désormais essentielle à la gouvernance locale.

Par cette *Politique*, la Ville affirme que la participation citoyenne n'est pas seulement un exercice ponctuel, mais un engagement durable à construire l'avenir de notre communauté avec et pour celles et ceux qui la composent.

Concrètement, la *Politique de participation citoyenne* vise à encadrer et à structurer les démarches de consultation et de collaboration avec la population, tout en favorisant une culture de dialogue, d'écoute active et de coconstruction. Elle permettra d'assurer que les voix des Bécancouroises et Bécancourois soient entendues et prises en compte dans les décisions qui façonnent l'avenir de leur communauté.

Enfin, pour la Ville de Bécancour, mettre sur pied une telle *Politique de participation citoyenne* s'inscrit dans sa volonté de favoriser une culture d'écoute et de collaboration, créer des occasions variées et inclusives pour la population de s'impliquer dans la vie municipale, reconnaître la valeur de l'expertise citoyenne comme complément à l'expertise professionnelle, ainsi que renforcer la transparence et la confiance envers les processus décisionnels.

Un sondage a été mené à l'été 2025, auquel près de 215 citoyens ont répondu. Les données mentionnées dans la présente Politique sont ainsi basées sur les réponses obtenues dans le cadre de ce sondage.

OBJECTIFS

- **Soutenir l'implication citoyenne**
Offrir aux citoyennes et citoyens des occasions concrètes de s'exprimer, de contribuer aux décisions municipales et d'exercer leur rôle de manière active dans la vie démocratique de leur ville.
- **Favoriser l'inclusion et l'équité**
Assurer l'accessibilité des démarches participatives à l'ensemble de la population, en tenant compte de la diversité des voix, des besoins et des réalités présentes sur le territoire.

- **Améliorer la qualité des décisions publiques**
Enrichir la réflexion municipale grâce aux savoirs citoyens, aux idées du milieu et à l'expertise vécue des résidentes et résidents, permettant ainsi de prendre des décisions mieux adaptées et plus ancrées dans la réalité locale.
- **Renforcer le lien de confiance entre la population et la Ville**
Promouvoir une culture de transparence, d'écoute et de respect mutuel afin de bâtir une relation de confiance durable entre l'administration municipale, les élus et la communauté.
- **Encadrer et structurer les pratiques participatives**
Offrir un cadre de référence clair pour les démarches de participation publique, afin d'en assurer la cohérence, la qualité, l'efficacité et la pérennité.
- **Développer une culture de participation au sein de l'organisation municipale**
Outiller les élus et les membres de l'administration municipale pour qu'ils intègrent les principes de participation citoyenne dans leurs façons de faire et leurs projets.

PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs constituent les fondements de la *Politique de participation citoyenne* et contribuent à l'atteinte des objectifs. Ils guident l'ensemble des démarches participatives de la Ville de Bécancour en assurant la cohérence, la transparence et l'intégrité du processus.

En définissant des repères clairs, ces principes favorisent une culture d'écoute, d'équité et de collaboration, tout en permettant à la Ville d'agir de manière cohérente et prévisible dans ses interactions avec la population.

Inclusivité : Toute personne, quel que soit son âge, son origine, son statut socio-économique ou son niveau de scolarité, doit avoir l'opportunité de participer.

Accessibilité : Les processus de participation doivent être accessibles à tous, en tenant compte des divers besoins des citoyens (langues, handicaps, horaires, etc.) afin que tous puissent participer pleinement à la vie démocratique.

Efficacité : Veiller à ce que les processus participatifs soient organisés et adaptés aux besoins.

Transparence : Les informations liées aux projets municipaux, aux processus de consultation et aux décisions prises doivent être communiquées de manière transparente et accessible. Les communications à cet égard sont claires, honnêtes et ouvertes tout au long du processus décisionnel.

Responsabilité : Encourager la responsabilité des parties impliquées dans le processus (ex. : réalisation d'un compte-rendu des décisions prises à la suite des consultations citoyennes).

PORTÉE DE LA POLITIQUE

La présente *Politique* s'applique aux démarches entreprises par la Ville de Bécancour dans le but de consulter, d'informer, de mobiliser ou de faire collaborer la population en dehors des processus légalement prescrits. Elle encadre les initiatives de participation mises en place par la Ville pour enrichir la prise de décision municipale, que ce soit en amont de projets, dans le cadre de politiques publiques, de planification, de projets d'infrastructure, de développement, etc.

La *Politique de participation citoyenne* s'adresse aux citoyennes et citoyens de Bécancour ainsi qu'aux organismes et organisations du milieu, et s'applique à toutes les directions et services municipaux.

Distinction avec les processus législatifs et réglementaires

Il est important de distinguer les activités de participation citoyenne couvertes par la présente *Politique* des mécanismes de participation encadrés par la loi, tels que :

- Les consultations publiques obligatoires prévues dans le cadre d'un processus d'adoption de règlement (ex. : urbanisme, zonage) ;
- Les demandes de tenue de registre ou les procédures référendaires prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) ou d'autres lois provinciales ;
- Les audiences publiques menées par des instances provinciales (ex. : BAPE).

Ces mécanismes légaux suivent des règles précises et **ne sont pas encadrés par la présente *Politique***, bien qu'ils puissent s'y arrimer à l'occasion, par exemple en matière de principes (transparence, accessibilité, clarté de l'information, etc.).

À l'inverse, la *Politique de participation citoyenne* vise à structurer les démarches volontaires et proactives de participation initiées par la Ville, qui ne sont pas exigées par la loi, mais qui visent à enrichir le dialogue avec la population et à favoriser l'appropriation et une meilleure compréhension des projets municipaux.

MOYENS DE CONSULTATION ET DE COMMUNICATION

MÉTHODES DE PARTICIPATION

Il existe une multitude de façons de consulter la population. Pour la Ville de Bécancour, les méthodes de participation privilégiées sont :

Consultations publiques : Organiser des réunions publiques, des ateliers, des forums ou des assemblées citoyennes.

Considérant les réponses obtenues dans le sondage mené à l'été 2025, la Ville de Bécancour tiendra ses consultations publiques majoritairement en soirée, en semaine.

Enquêtes et sondages : Recueillir les opinions des citoyens via des questionnaires en ligne ou papier.

La Ville de Bécancour privilégie généralement les outils électroniques avec un délai de réponse d'environ trois semaines. Les sondages virtuels sont disponibles via le Bureau citoyen.

Comités consultatifs : Créer des groupes de citoyens qui contribuent à la réflexion et à la prise de décision sur certains projets ou politiques.

Groupes de travail ou groupes de discussion : Collaboration avec des experts et/ou des citoyens.

Plateformes numériques : Utiliser des outils en ligne (sites web, applications) pour faciliter la participation et recueillir des avis.

OUTILS DE COMMUNICATION

La Ville de Bécancour dispose de nombreux moyens pour communiquer avec la population, que ce soit pour annoncer la tenue d'un sondage, une activité de consultation ou pour partager des informations sur les projets municipaux. La transparence est au cœur de cette démarche : elle permet de bâtir une relation de confiance durable entre l'administration municipale et les citoyennes et citoyens, tout en assurant une circulation claire, accessible et équitable de l'information.

Le sondage mené à l'été 2025 a permis de démontrer que les outils les plus utilisés par les citoyennes et citoyens sont (en ordre de popularité) :

1. Notification via le système d'alerte à la population (courriel, appel, SMS)
2. Page Facebook de la Ville de Bécancour
3. Site web de la Ville de Bécancour
4. Infolettre
5. Envoi postal

Ces canaux sont activement utilisés pour diffuser des informations pertinentes, notamment en lien avec les projets de développement, les consultations publiques et les décisions du conseil municipal. Ils permettent à la Ville de rendre compte de ses actions, de favoriser l'implication citoyenne et de garantir l'accès à l'information pour tous.

Les personnes intéressées par la participation citoyenne peuvent aussi s'informer régulièrement dans la section *Participation citoyenne* du site web de la Ville de Bécancour pour prendre connaissance des projets en cours en matière de participation publique.

De plus, dans la section Consultation citoyenne du Bureau citoyen (bureaucitoyen.becancour.net), il est possible de répondre aux sondages électroniques, consulter les grands projets à venir et soumettre des idées par le biais de la Boîte à outils. Ces plateformes numériques sont conçues pour favoriser une communication ouverte et transparente, en permettant aux citoyens de s'exprimer et de contribuer activement à l'évolution de leur milieu de vie.

ACTIONS ET ENGAGEMENTS

Afin de favoriser l'engagement des citoyennes et citoyens, la Ville de Bécancour entend mettre en place différentes actions visant à répondre à différents besoins. Par exemple :

- Réserver un certain nombre de sièges pour des citoyens dans les comités consultatifs (ex. : environnement, culture, urbanisme, accessibilité, etc.);
- Mettre sur pied un comité citoyen ad hoc pour des projets ou enjeux spécifiques (ex. : réaménagement d'un parc, développement durable);
- Mettre en place des corridors de communication entre la Municipalité et les milieux de vie visant à relayer l'information municipale, favoriser les échanges et mobiliser les communautés autour des enjeux locaux;
- Offrir une séance d'information sur le fonctionnement municipal, les processus décisionnels municipaux et les moyens de s'impliquer;
- Publier un calendrier annuel des projets nécessitant une consultation publique;
- Produire des capsules vidéo explicatives sur les projets et enjeux;
- Diffuser les documents préparatoires aux consultations en langage clair et accessible;
- Mettre en place des groupes de discussion représentatifs des différents secteurs ou profils de population.

VOLET JEUNESSE

La jeunesse représente une force vive et un acteur incontournable du développement de notre collectivité. Les jeunes possèdent une vision innovante et ont une capacité à proposer des solutions créatives. Afin d'assurer que leurs idées et préoccupations soient entendues et intégrées dans la prise de décision municipale, la Ville de Bécancour s'engage à mettre en place des mécanismes adaptés et attractifs favorisant leur implication active. Par exemple :

- Réserver des sièges d'observateurs jeunesse (15 à 30 ans) au sein de certains comités municipaux (environnement, culture, sports, aménagement);
- Créer un comité jeunesse;
- Tenir des consultations jeunesse ciblées pour les projets qui les concernent directement (espaces publics, loisirs, mobilité);
- Mettre sur pied un programme de mentorat intergénérationnel jumelant des jeunes avec des élus ou employés municipaux;
- Produire du contenu numérique vulgarisé (capsules vidéo, infographies) expliquant les processus décisionnels et les moyens de participation;
- Soutenir des projets pilotes initiés par des groupes de jeunes (ex. : événements, actions environnementales, aménagements temporaires, etc.);
- Organiser annuellement un parlement jeunesse simulant une séance du conseil municipal, avec propositions et débats préparés par les jeunes;
- Mettre en lumière, dans les communications municipales, des portraits inspirants de jeunes impliqués.

VOLET AÎNÉS

Les aînés constituent une ressource précieuse pour notre communauté. Leur expérience, leur mémoire collective et leur engagement actif enrichissent les réflexions et les décisions municipales. Favoriser leur participation, c'est reconnaître leur rôle essentiel dans la construction d'un milieu de vie inclusif, solidaire et adapté à toutes les générations. La Ville de Bécancour s'engage à offrir des occasions variées et accessibles pour que les aînés puissent contribuer pleinement à la vie citoyenne. Par exemple :

- Inviter des représentants d'associations d'aînés à siéger comme membres ou observateurs dans certains comités municipaux stratégiques (urbanisme, accessibilité, transport, loisirs, etc.);
- Participer à des activités conçues par et pour les aînés, et profiter de ces moments pour établir un dialogue direct avec eux dans leur milieu de vie;
- Organiser chaque année une assemblée citoyenne des aînés permettant d'exprimer besoins et priorités directement aux élus;
- Favoriser l'organisation de tables rondes intergénérationnelles où les aînés échangent avec des jeunes sur des enjeux communs;
- Utiliser des outils variés (questionnaires papier, téléphone, rencontres de quartier) pour rejoindre celles et ceux qui utilisent peu le numérique.

RESPONSABILITÉS

La *Politique de participation citoyenne* est adoptée par le conseil municipal et est portée par la Direction de la stratégie, des communications et du rayonnement. Cela signifie que toute consultation publique relève de la Direction de la stratégie, des communications et du rayonnement (promotion, organisation, création des messages, etc.), en collaboration avec les services municipaux demandeurs et selon leurs besoins.

Tant les citoyens que l'administration municipale ont leur rôle à jouer pour assurer le succès de la participation citoyenne à Bécancour :

- **Citoyens**
Participer activement aux différentes formes de consultation, s'informer des enjeux municipaux et apporter leurs idées et opinions.
- **Administration municipale (Direction de la stratégie, des communications et du rayonnement et service municipal demandeur)**
Mettre en œuvre et coordonner les mécanismes de participation (organiser les consultations, fournir les ressources et le soutien nécessaire, etc.).

MODALITÉS ET MISE EN ŒUVRE

Dans le but de favoriser la réussite de la *Politique de participation citoyenne*, certains éléments peuvent être mis en place afin de renforcer l'impact de la participation citoyenne et ainsi maximiser l'adhésion et l'implication des citoyens.

- **Plan de communication** : Développer une stratégie pour informer les citoyens des occasions de participer (réseaux sociaux, site web, affichage public, etc.) et ainsi maximiser leur engagement.
- **Calendrier de participation** : Mettre en place un calendrier annuel des événements et processus de participation.
- **Plan d'engagement** : Réaliser annuellement un plan d'engagement en matière de participation citoyenne et le rendre accessible à la population, à l'interne et aux élus.
- **Formation et sensibilisation** : Former les fonctionnaires municipaux et les citoyens sur l'importance de la participation et les méthodes disponibles.
- **Accessibilité universelle** : Lors de consultations publiques en présentiel, une attention particulière sera portée afin d'assurer l'accessibilité universelle aux événements, notamment pour les personnes vulnérables et celles en situation d'handicap (voir l'annexe *Actions pour favoriser l'accessibilité des communications et des activités de participation*)

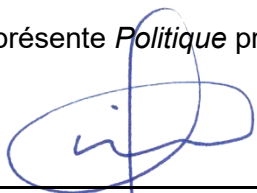
COMMUNICATION ET RÉVISION DE LA POLITIQUE

La *Politique de participation citoyenne* sera renouvelée aux 5 ans, considérant l'évolution des outils de communication et des moyens de consultation. Une révision quinquennale permettra ainsi de demeurer moderne en matière de participation citoyenne, en plus d'assurer une concordance avec la volonté du conseil municipal en place.

La Politique et ses éventuelles révisions sont adoptées par le conseil municipal et peuvent être consultées sur le site Web de la Ville de Bécancour.

ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente *Politique* prend effet à compter de son adoption.



Grégory
Gihoul
Directeur général

ANNEXE 1

OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION EN MATIÈRE DE PARTICIPATION CITOYENNE

Objectif	Méthodes recommandées	Temps estimé	Retour attendu
Informier le public (ex. : nouvelle réglementation, travaux particuliers dans un secteur, mise en place d'un nouveau programme disponible, etc.)	- Affichage public - Communiqué de presse - Site web et infolettre - Facebook (au besoin) - Séance d'information - Autres	2 à 4 semaines	- Aucune réponse requise - Communiqué de presse de suivi (si nécessaire) - Compte-rendu de la séance d'information (date, nbr de personnes, faits saillants, etc.)
Consulter pour orienter une décision (ex. : choix d'un nom ou d'un style pour un bâtiment, évaluation des plages horaires pour des activités municipales, emplacement d'un nouveau tronçon ou d'un aménagement piétonnier, enjeux de sécurité routière, etc.)	- Sondage (en ligne/papier) - Forum citoyen - Groupe de travail et/ou groupe de discussion - Assemblée publique – Séance de consultation (journée/soirée) - Autres	4 à 6 semaines	- Retour sur les décisions prises - Suivi aux participants (si nécessaire) - Compte-rendu de la rencontre - Communiqué de presse de suivi (si nécessaire)
Coconstruire une solution (ex. : aménagement d'un nouveau parc, élaboration de nouvelles politiques, etc.)	- Ateliers participatifs - Marche exploratoire - Comités citoyens - Groupe de travail et/ou groupe de discussion - Assemblée publique – Séance de consultation (journée/soirée) - Autres	6 à 12 semaines	- Retour sur les décisions prises - Engagements pour la suite - Suivi aux participants (si nécessaire) - Compte-rendu de la séance
Partager le pouvoir décisionnel <i>Codécision</i>	- Budget participatif - Jury citoyen - Autres	À déterminer	- Mise en œuvre directe ou justification des choix

ANNEXE 2**ACTIONS POUR FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ DES COMMUNICATIONS ET DES ACTIVITÉS DE PARTICIPATION**

Dans une optique d'inclusion et d'équité, la Ville de Bécancour s'engage à favoriser l'accessibilité universelle dans l'ensemble de ses démarches de participation citoyenne. Cette volonté s'inscrit dans le respect du droit de tous les individus à participer pleinement à la vie démocratique locale et est en accord avec le *Plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap* de la Ville de Bécancour.

Objectif	Exemples d'actions pouvant être mises en place
Accessibilité à l'information	- Utilisation de visuels clairs, d'icônes et de textes simplifiés - Utilisation d'un langage clair, inclusif et non technique dans les communications - Rendre disponible en ligne l'enregistrement vidéo d'une séance d'information
Accessibilité des lieux et événements	- Lieux physiquement accessibles (rampes, ascenseurs, toilettes adaptées) - Stationnement accessible à proximité - Affichage clair et signalétique adaptée
Accessibilité des modes de participation	- Activités offertes en mode hybride (présentiel et virtuel) - Participation possible en ligne ou par écrit - Offre d'une halte-garderie sur place lors de consultation en présentiel - Horaire varié (jour, soir, fin de semaine)
Accessibilité sociale et culturelle	- Sensibilité aux réalités de publics vulnérables ou marginalisés (ex. : consultation de ces groupes en amont) - Collaboration avec des organismes pour rejoindre les publics sous-représentés